

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 00120
Numéro SIREN : 086 581 204
Nom ou dénomination : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS DE L'ORLEANAIS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt 6888

BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ORLEANNAIS
Société Anonyme
au capital de 1 000 000 €
Siège social : 6 Chemin du Pont Cotelle 45100 ORLEANS
RCS ORLEANS 086 581 204

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit Septembre, à 12 Heures, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Etienne HARNOIS
Monsieur Anthony ROUSSEAU
Monsieur Dominique THENAULT

Est absent excusé :

Monsieur Etienne ROGER

Madame Isabelle PRUVOST, représentante du comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est présente.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Etienne HARNOIS est désigné en qualité de président de séance.

Monsieur Anthony ROUSSEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du Directeur général,
- Rémunération du Directeur général délégué,
- Nomination de Monsieur Anthony ROUSSEAU actuellement Directeur Général délégué en qualité de Directeur Général, et non remplacement du directeur général délégué.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

M

NOMINATION DE MONSIEUR ANTHONY ROUSSEAU ACTUELLEMENT DIRECTEUR GENERAL DELEGUE EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL ET NON REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le président rappelle que Monsieur Etienne ROGER a été nommé en qualité de directeur général par décision du conseil d'administration en date du 6 Novembre 2014 pour la durée de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale annuelle qui vient de se réunir n'a pas renouveler les fonctions d'administrateur de Monsieur Etienne ROGER. En conséquence, ses fonctions de directeur général de Monsieur Etienne ROGER ont pris fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Anthony ROUSSEAU, demeurant 45 chemin vert du Blénois, 45130 MEUNG SUR LOIRE, actuellement Directeur Général Délégué, en qualité de Directeur général, à compter de ce jour. En conséquence, il est mis fin aux fonctions de directeur général délégué de Monsieur Anthony ROUSSEAU qui ne sera pas remplacé à ce poste.

Monsieur Anthony ROUSSEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Anthony ROUSSEAU jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Anthony ROUSSEAU percevra en sa qualité de Directeur général la même rémunération que celle perçue en tant que de Directeur Général Délégué.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Anthony ROUSSEAU ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Anthony ROUSSEAU,

Copie certifiée conforme à l'originale.



BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ORLEANNAIS
Société Anonyme
au capital de 1 000 000 €
Siège social : 6 Chemin du Pont Cotelle 45100 ORLEANS
RCS ORLEANS 086 581 204

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit Septembre, à 10 heures, les actionnaires de la société BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ORLEANNAIS, société anonyme au capital de 1 000 000 €, divisé en 6000 actions, dont le siège est 6 Chemin du Pont Cotelle, 45100 ORLEANS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony ROUSSEAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. HARNOIS et M.LEMAIRE les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M.THENAULT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Alain FAURE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent.

Madame Isabelle PRUVOST représentante du comité d'entreprise, est -absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5992 actions sur les 6000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Etienne ROGER,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que Monsieur Etienne ROGER, depuis son accident survenu le 1^{er} Novembre 2017, n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions au sein de la société, étant toujours dans un établissement de soin et n'ayant pas retrouvé toutes ses capacités intellectuelles, et constatant que son mandat en qualité d'administrateur vient à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Anthony ROUSSEAU,

Copie certifiée conforme